



## Etudiante etrangere mere d'un enfant francais

Par **meldevry\_old**, le **31/12/2007** à **19:18**

bjr

voila je suis étudiante etrangere ici en france avec u titre de sejour étudiant régulier renouvelé chak année.

Actuellement je suis enceinte d'un français seulement le hic c est ke nous ne sommes plus ensemble pour plein de raison.

je suis contre l'avortement raison pour lakelle jai decidé de garder le bébé.

Enfin bref, le père du bébé a donc décidé de le reconnaitre pour que meme s'il ne s en occupe pas , le bébé puisse au moins vivre dans son pays...etre français donc.

(Ce qui m'arrange aussi je l'avoue puisque ça m'evite l'expulsion...enfin je pense...)

ma question est la suivante :

meme si mon fils est reconnu par son père, pourra til porter mon nom ,en nom de famille tout en gardant la nationalité de son père ? si oui quelles demarches ?

Par ailleurs etant mère je serai obligée de suspendre mes etudes voire meme travailler pour mieux m'en occuper, de quel titre de sejour vais-je beneficier ? quel delai d'obtention ?

merci de me repondre

Mel.

Bonnes fetes de fins d'années